



Viticulture : après le gel, plusieurs mesures d'urgence sont attendues



Boris Calmette, avec le préfet et Kléber Mesquida et Hussein Bourgi, devant les vignes gelées. / PHOTO G. T.

État et collectivités au chevet d'un secteur qui accuse le coup, sur les terres et dans les têtes.

Un "traumatisme". Un "désastre humain". Quelques heures après le coup de gel qui a provoqué de "80 à 100 %" de destruction de récoltes sur la moitié des 800 000 hectares du vignoble héraultais, l'heure est à l'élaboration de mesures d'urgence, à la mesure du coup reçu sur les terres et dans les têtes, dans un secteur fragilisé ces dernières années par les épisodes climatiques (grêle, canicule) et l'impact de la crise sanitaire. Ce lundi matin, devant la cave coopérative des Terroirs de la Voie domitienne à Cournonsec, le président de la chambre d'Agriculture, Jérôme Despey a rassemblé ses acteurs, les services de l'État, les parlementaires et les collectivités pour dessiner les contours de ces réponses, attendues au niveau national mais aussi local car le "traumatisme" est profond. "Ce qui est caractéristique c'est l'atteinte au moral, particulièrement chez les jeunes".

1 Organiser un fonds commun d'aides

Depuis jeudi, les annonces de soutiens des collectivités pour sauver "l'âme" de leurs territoires affluent. "Il faut créer un fonds commun pour recevoir les aides des communes et des intercommunalités" propose Kléber Mesquida. "Nous devons additionner les soutiens pour créer un guichet unique" ajoute René Moreno, vice-président de la commission agriculture au Conseil régional. Une mesure soutenue, notamment par les députés de la majorité Jean-François Eliaou et Nicolas Démoulin. "Nous avons un seul objectif, former un pacte et parler d'une seule voix" insiste ce dernier. Le souhait des professionnels est également de voir revu, ou abandonné le système des aides de minimis plafonnées par la Commission européenne sur une période de trois ans.

2 Une année blanche pour les cotisations

La demande est portée par Jérôme Despey, relayée par Boris Calmette, le président des vigneronns coopérateurs : que les professionnels, structures et particuliers bénéficient d'une année blanche en 2022 pour les cotisations sociales et patronales. Un moyen de diminuer l'impact sur les trésoreries. "Une année blanche également sur le plan bancaire avec un report des annuités" poursuit le responsable consulaire qui plaide pour la mise en place d'un "PGE agricole", un système de prêts garantis par l'État, sur le modèle du dispositif mis en place avec la crise. "Le chômage partiel est indispensable" ajoute Diane Losfeld (château de l'Engarran) au nom des vigneronns des Grès de Montpellier. "Notre structure est atteinte pour plusieurs années, jusqu'en 2023 au moins" souligne-t-elle.

3 Un contrôle strict des importations

Sur un marché très concurrentiel, le risque de perte de marché due à l'absence de production est pointé du doigt par la profession. "Il faut un contrôle pour éviter des francisations qui viendrait impacter la filière" insiste Jérôme Despey. "Il faut protéger les marchés des importations de vins de toutes provenances" poursuit Diane Losfeld.

4 Améliorer le système assurantiel actuel

C'est la preuve d'une fragilité structurelle du secteur : seulement 16 % des vignes sont assurées contre les risques climatiques. "On ne peut rien sur la météo mais on peut profiter, à froid, d'amener ces sujets de l'assurance" estime le préfet Jacques Witkowski. "Il faut accompagner les agriculteurs sur cette question" ajoute le sénateur Hussein Bourgi.

La "double peine" pour les viticulteurs

Devant ses vignes brûlées par le gel, entre Cournonsec et Fabrègues, Boris Calmette a rappelé la double peine que pouvait constituer cet épisode de gel pour les coopérateurs des Terroirs de la Voie domitienne (600 coopérateurs dont deux cents qui vivent de leur exploitation), mais aussi de toutes les autres structures si un dispositif d'aides n'est pas apporté. Avec des frais fixes évalués à 70 %, la cave se retrouver avec une diminution conséquente des apports qui va conduire à une augmentation des coûts répercutés sur les producteurs. *"On va passer à 31 euros à la place de 20 euros"* souligne le responsable selon lequel *"des structures ne s'en remettront pas"*